

Image not found or type unknown



Cession de bail en location, achat de patientèle

Par **di legge**, le **10/03/2012** à **21:44**

Bonjour,
Je suis ostéopathe et ouvert mon cabinet il y a un an. Suite à un rapprochement de conjoint, j'aimerais céder mon bail (je suis locataire).
L'agence locative m'indique qu'il faut passer par un notaire pour la vente de patientèle. Est-ce vrai que chaque partie (le futur bailleur et moi) devons nous prendre un notaire pour la vente de patientèle ?
Quelles sont les formalités pour la cession de bail, patientèle et matériel ?
Comment calcule-t-on au plus juste cette vente ?
En vous remerciant par avance de votre réponse.
Legge.

Par **edith1034**, le **11/03/2012** à **10:04**

non une cession de bail peut être sous seing privé
pour tout savoir allez en milieu de page de
<http://www.fbbs.net/modelevente.htm>